

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16507 / 100046
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
secteur production: usines 3 & 4.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16663 / 109031
Naville SA, 1227 Carouge GE
manutentionnaires pour la préparation nocturne des colis
besoins spéciaux de consommation
18 H
11.09.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16677 / 101134
PX Précimet SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
production: secteur traitement thermique et LPX 200.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
19.01.2009–31.12.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 juillet 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail